

## Code blanc en contexte de la COVID-19<sup>1</sup>

### CODE BLANC - Précisions en contexte de pandémie

En ces temps de pandémie, il est essentiel de réduire au maximum les contacts physiques avec les usagers lorsque cela est possible. Cependant, la gestion et la mise en place de mesures de contrôle chez un usager suspecté ou confirmé de la COVID-19 nécessitent une grande proximité physique avec l'usager. Il est donc essentiel de tenter de désamorcer la crise, de rechercher continuellement la collaboration de l'usager et de porter une attention particulière aux signes qui laissent croire à un potentiel de désorganisation et d'agressivité, afin d'intervenir aussitôt que possible. Ce document vise à favoriser une intervention sécuritaire auprès d'un usager suspecté ou confirmé de la COVID-19.

### Avant d'entrer dans la zone jaune ou rouge :

Lorsqu'un code blanc est demandé, un sac contenant l'équipement de protection individuelle (ÉPI) pour l'équipe code blanc est prêt et son emplacement est connu :

### Comment entrer dans la chambre ou le lieu d'intervention jaune ou rouge :

- Procédez à l'hygiène des mains avec la solution hydroalcoolique (SHA);
- Revêtez l'ÉPI :
  - Blouse jetable ou lavable, si disponible;
  - Masque de procédure;
  - Visière ou lunettes de protection;
  - Gants.

### Si intervention auprès d'un usager asymptomatique en zone verte

Le port du masque de procédure est obligatoire en tout temps pour tout contact à moins de 2 mètres d'un usager;

### Avant d'intervenir dans la zone verte :

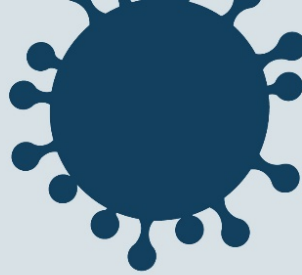
- Procédez à l'hygiène des mains avec la solution hydroalcoolique (SHA);
- Revêtez l'ÉPI :
  - Masque de procédure;
  - Visière ou lunettes de protection.

<sup>1</sup> Références : CHU de Qc, code blanc COVID (printemps 2020).

CIUSSS-CN. CODE BLANC Personne violente, Unité de convalescence COVID-19 J4000-K4100. (Printemps 2020).

CISSS-CA. Procédure code blanc| Usager violent. (11 juin 2019). INSPQ. Recommandations intérimaires concernant les policiers et agents de sécurité. (1<sup>er</sup> avril 2020).

INSPQ. Mesures de prévention et contrôle des infections pour les milieux aigus : recommandations intérimaires. (27 mars 2020),



## **Durant l'intervention :**

### **Avec une personne agressive :**

- Tentez de conserver une distance de deux mètres avec l'utilisateur;
- Favorisez les interventions verbales et la pacification;
- Tentez de résoudre les problèmes avec l'utilisateur afin d'obtenir sa collaboration;
- Agissez de manière concertée avec l'équipe de soins et l'équipe code blanc.

**Si l'obtention de la collaboration et la pacification échouent**, vous devez assurer votre sécurité en tout temps et vous préparer à intervenir physiquement dans un contexte d'agressivité :

- Les principes usuels de la procédure du code blanc s'appliquent.

## **Après l'intervention :**

L'équipe code blanc quitte la zone et chacun retire son ÉPI de façon sécuritaire, selon l'unité ou l'installation.

## **Comment vous dévêtir après l'intervention :**

- Retirez et jetez les gants;
- Procédez à l'hygiène des mains avec la SHA;
- Retirez et jetez la blouse jetable (disposez la blouse LAVABLE dans une poche à linge orange);
- Procédez à l'hygiène des mains avec la SHA;
- Retirez la protection oculaire (déposez les lunettes de protection ou la visière (sans mousse) dans le contenant prévu pour le retraitement);
- Procédez à l'hygiène des mains avec la SHA;
- Retirez et jetez délicatement le masque;
- Procédez à l'hygiène des mains avec la SHA.

## **Si, pendant l'intervention physique, un intervenant reçoit de la salive provenant de l'utilisateur :**

- L'intervenant doit nettoyer la zone affectée avec de l'eau et du savon. Aucune intervention supplémentaire n'est nécessaire.

Ces principes s'appliquent par mesure de prudence en raison du caractère imprévisible lors d'interventions auprès d'utilisateurs agressifs chez qui il peut être difficile d'obtenir des informations fiables.

- Communiquez avec le chef ou le coordonnateur s'il y a une problématique ou des questions.
- Remplissez un rapport d'incident/accident AH-223 au besoin.

Élaboration : Kim Caron

Validation : Guillaume Allard, François Giroux, Stéphane Landry et la PCI

Révision le 30 avril 2020